L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 22 MAI 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

G. F. WEISSE & Cie.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $8; par semestre, $4.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées tout de suite dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

A NOS ABONNÉS DES CAMPAGNES

Nous prévenons nos Abonnés des campagnes, ainsi que nos Agents et les Maîtres de Poste, que le prix de l'abonnement est, à partir de ce jour, fixé comme suit:

Edition quotidienne. — Pour un an, $16; pour 6 mois, $8; pour 3 mois, $4.

Edition bi-hebdomadaire. — Pour un an, $8; pour 6 mois, $4.

Tout renouvellement d'abonnement se fera aux prix ci-dessus.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 22 MAI.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Une maison de résidence rue Royale, Deuxième District—Une portion de terre rue des Magasins, entre les rues Première et Philippe, 4me District. Et le steamer Thomas Powell.—Aussi, à son entrepôt, rue Jefferson, No 33, des marchandises, de l'or américain, mexicain et anglais, des objets divers, &c.

Par J. F. Boisseau, au No 82 de la rue Gravier—Farine, amidon, morue, hareng, balais, &c.

Par E. Roger & Co—Vente continuée du stock de MM. C. A. Barrière & Frè., au No 135 de la rue du Canal.

Par Montgomery & Bro., au No 20 de la rue Front—Pommes de terre.

Par les mêmes—au coin des rues Magasins et Lafayette: Whisky, eau-de-vie, champagne, cigares de la Havane, etc.—Et aux Encans de P. Lizer: Chevaux, mulets, buggies, etc.—Aussi, à leur salle d'encan: Un lot de meubles, tapis, glaces, etc.

Par Hoffman & Marks, au No 26 de la rue de Chartres—Lingerie, "notions", fournitures de bureaux, &c.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—Marchandises sèches étrangères et américaines.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, au pied de la rue de la Commune—Sels; au No 47 de la rue des Magasins, savon, cornichons, ale, porter, whisky, &c.; à l'entrepôt St-Louis, farine.

Par Forstall & Spear—rue Carondelet, entre Thalie et Melpomène: L'ameublement d'une résidence.

Par O. Valeton—à sa salle d'encan: Fromage et sardines.

Par F. Fernandez—à un magasin d'encan: Meubles endommagés, piano, porcelaines, etc.

Par J. C. Bichon—à sa salle d'encan: Marchandises sèches, etc.

Par S. Guinault—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs: Continuation de la grande vente de 867 lots de terre dans le Premier, Second, Troisième et Quatrième Districts, à Carrollton, Mandeville et sur le bayou St Jean.

☞ Nous appelons l'attention particulière sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui, par le ministère du shérif, sur les voies ci-contre:

1o—A 10 1/2 heures A. M., à son entrepôt, No 33, rue Jefferson, marchandises, or américain, mexicain et anglais, objets divers, &c.

2o—A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, maison de résidence, rue Royale, Nos 125 & 125, Deuxième District.

3o—Portion de terrain rue des Magasins, entre Première et Philippe, Quatrième District.

4o—Le steamer Thomas Powell, sa machine, &c. Voir aux annonces.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs de marchandises sèches à la vente du stock de MM. C. A. Barrière & Bro., en liquidation, qui doit être continuée ce matin, à 10 heures, à leur magasin, No 135 rue du Canal, par E. Roger & Co, encanteurs.

M. D. E. Morphy, encanteur, appelle l'attention des marchands de groceries sur son annonce intitulée: "Vente sans réserve" et qui a lieu ce matin, à 10 heures, au magasin No 47 de la rue des Magasins.

Renforts pour le Mexique.

La nouvelle de l'arrivée à St-Thomas ou à la Havane de troupes françaises pour le Mexique a fait remettre en question l'évacuation du pays par ces mêmes troupes dans les délais voulus et annoncés par le gouvernement de Napoléon. Cette nouvelle de renforts envoyés à la Vera-Cruz a grandement surpris M. Seward qui a immédiatement demandé des explications à M. de Montholon. M. Montholon aurait, dit-on, répondu discrètement que cet envoi de troupes avait lieu pour remplacer celles dont le temps était expiré ou que la guerre avait mises hors de service; réponse dont il a bien fallu que M. Seward se contentât, car l'évacuation annoncée à trois époques successives n'aurait pas les renforts jusqu'au premier terme expiré.

Nous ne voyons pas, subséquemment, comment on pourra empêcher le remplacement des troupes qui seraient et elles ont fini leur temps de service ou si elles sont, par une raison quelconque, dans l'impossibilité de servir plus longtemps. Le délai fixé pour la mesure, indique qu'on entend bien encore défendre l'empire au Mexique et qu'on le défendra jusqu'au dernier moment. La déclaration d'évacuer se réduit donc lors à l'obligation de ne pas envoyer au Mexique, après novembre prochain, un surcroît de troupes qui en porterait le total à un chiffre supérieur ou égal à celui d'aujourd'hui.

C'est là tout l'engagement avec celui d'évacuer en 1867, que nous trouvons compris dans la note adressée aux Etats-Unis par le gouvernement français. Quant au point intermédiaire, c'est-à-dire à l'intervalle de novembre 1866 à novembre 1867, nous n'apercevons rien qui empêche le renouvellement des troupes et leur maintien sur un pied à peu près égal à celui d'aujourd'hui.

Après novembre 1867, il n'y aura plus de corps français au Mexique agissant au nom de la France et ayant à sa tête une administration française et un maréchal de France contrôlant et l'armée et le gouvernement; mais il pourra y avoir des légions de volontaires français au service du Mexique et même ces légions de volontaires pourront être transportées par navires français de guerre sans que M. Seward ait envie d'y reprendre rien.

Nous croyons d'après cela qu'il est inutile de se préoccuper des instructions données par lui à M. Motley, ministre des Etats-Unis à Vienne. Il est clair que si la France a le droit d'envoyer des troupes régulières au Mexique, l'Autriche a bien celui de laisser partir de chez elle des volontaires pour le même pays. En conséquence les protestations de M. Seward ne sont plus qu'une lettre morte et l'Autriche ne pourra les envisager différemment.

Mais à tout prendre et pour peu qu'on veuille examiner cette affaire mûrement, on ne peut la regarder que comme un double échappatoire au service de deux gouvernements. En parlant d'évacuation et en en précisant les termes, on échappait en France aux importunes criailleries de l'opposition parlementaire, et ici, aux Etats-Unis, en obtenant une évacuation pour la forme, on échappait aux turbulents et ambitieux partisans de la doctrine universelle d'annexion. L'affaire pourrait fort bien n'avoir pas été plus sérieuse d'un côté que de l'autre, et, bien qu'elle soit privée de dénouement, la diplomatie qui s'en est mêlée ne serait pas la plus maladroite. Toutefois, on peut redouter pour Maximilien, non les menaces plus ou moins directes du gouvernement fédéral, mais une coïncidence d'événements malheureux qui appelleraient ailleurs tout l'intérêt que l'Europe actuellement lui porte.

Analyse du Sirop de Raifort iodé de Grimault & Cie, Pharmaciens à Paris. — Le Sirop de Raifort iodé de MM. Grimault & Cie, pharmaciens de S. A. R. le prince Napoléon, est toujours le succédané par excellence de l'huile de foie de morue, et le meilleur traitement à prescrire pour les affections lymphatiques, scrofuleuses, ainsi que pour les diverses maladies de langueur; aussi MM. les médecins liront-ils avec un vif intérêt l'analyse de ce médicament extraite du JOURNAL DES PHARMACIENS de Vienne, du 1er juillet 1865, par M. le professeur KLETZINSKI, ainsi que la lettre adressée par S. Exc. l'ambassadeur de France à Vienne à MM. Grimault & Cie, constatant la haute réputation de ce savant professeur.

Voici le résumé de cette analyse: "Le Sirop de Raifort de Grimault renferme 1/2 0/0 d'iode, non pas à l'état libre, [illegible] mais à l'état de combinaison [illegible] celle de l'iode contenu dans l'huile de foie de morue.

"Signé: VINCENT KLETZINSKI,
"Expert des tribunaux de Vienne, chimiste de l'Hôpital impérial et royal de Wieden et professeur de chimie."

"*Ambassade de France à Vienne.*
"Vienne, le 22 août 1865.
"Messieurs Grimault & Cie, pharm. à Paris.
"En réponse à la lettre que vous avez adressée à S. Exc. l'ambassadeur de France, j'ai l'honneur de vous informer que le professeur Kletzinski occupe à Vienne une position importante, qu'il est personnellement très considéré et passe pour un des meilleurs chimistes de l'Allemagne.
"*Le Consul, chancelier de l'ambassade,*
"*Brenner.*"

Nouvelles d'Europe.

Les affaires d'Europe ont pris une telle gravité que nous nous voyons obligé pour répondre à la vive anxiété de la population européenne qui habite cette ville, de leur consacrer une large place dans notre numéro d'aujourd'hui, et nous ne pouvons pas que personne n'ignore, car si la guerre éclate quelque part en Europe, il sera fort difficile d'empêcher qu'elle ne devienne générale, et alors les intérêts américains en souffriront nécessairement comme ceux du monde entier.

Exprimer des inquiétudes au sujet de la guerre, ce n'est pas croire que la guerre aura lieu infailliblement, mais c'est au moins admettre qu'elle est très possible en ce moment, c'est même admettre qu'elle est fort probable et que lors les craintes sont justifiées. C'est à ce prix l'impression que l'état des relations entre certaines puissances a produite en France, si nous nous en rapportons à une dépêche d'hier matin d'après laquelle, en dépit de la neutralité française annoncée aux chambres par Napoléon, les esprits ne cessaient pas d'être livrés à de vives alarmes.

Et cependant combien de gens en France désirent secrètement la guerre! La masse, celle que l'on redoute, la masse laborieuse, la masse honnête, celle qui fait, par son amour de l'ordre et son respect envers l'autorité, tout l'appui, toute la force du gouvernement. Mais cette autre classe qui s'agite dans les lieux publics avec les journaux à la main, cette autre classe qui lit le *Siècle* avec assiduité, comme on lisait en 1848 la *Réforme*, la *Tribune*, la *Révolution*, cette autre classe qui cherche avec avidité dans les journaux nouveaux quelques germes des feuilles révolutionnaires d'autrefois, cette autre classe là ne craint pas la guerre et ceux qui la représentent dans les chambres, tout en se prononçant pour la neutralité, seraient bien aises qu'elle fut impossible et que l'empire se trouvât forcé de prendre part au conflit.

Mais la clandestine joie que cette classe éprouve, l'engage à la modération et au silence, ou même, si elle est obligée de parler, à une pression de vœux qui ne sont pas les siens. Quand on se croit sûr d'une affaire qui flatte, on se tait comme par générosité pour ceux qu'elle ne flatte pas et qui pourraient déjà en souffrir.

Nous voyons dans cette attitude de l'opposition en France, de l'opposition qui se fait pacifique, une probabilité de guerre de plus, car cette opposition a ses relations secrètes avec les agitateurs de l'Italie et tous les agitateurs de l'Allemagne, et quand elle dit qu'elle ne veut pas la guerre, c'est, pour nous, comme si elle disait: la guerre aura certainement lieu.

Cette gravité de situation n'échappe à personne. Une guerre du genre de celle dont l'Europe est menacée, une guerre qui soulève les passions de plusieurs puissances, une guerre qui fait dire à l'une: j'aurai les ports de la Baltique; à l'autre: j'aurai la Vénétie et peut-être Rome; à une troisième: j'aurai Constantinople et le Bosphore, et qui pourrait faire dire à une quatrième: j'aurai dans l'Ouest ce que je voudrai—n'est pas une de ces guerres qui finissent en vingt-quatre heures, en trois mois, ou en trois années. Or une guerre comme celle qu'on redoute intéresse véritablement le monde entier d'une manière directe ou indirecte: à ce titre nous devons aux nouvelles d'Europe une attention particulière, et nous leur consacrerons dorénavant dans notre feuille tout l'espace qu'elles méritent.

NOUVELLES D'EUROPE

On écrit de Paris, le 30 avril:

Les événements de la journée se résument dans ce seul fait: confirmation des nouvelles d'hier. Ces nouvelles, vous le savez, ont une gravité qui a frappé vivement l'opinion publique. Armements simultanés de l'Autriche et de l'Italie, refus de la Prusse, confirmé ce matin par le *Moniteur*, de désarmer, en face de l'attitude belliqueuse du cabinet de Vienne, injonction faite par la Prusse à la Saxe d'avoir à se remettre sur le pied de paix. En présence de ces rumeurs, ou plutôt de ces événements, personne n'espère plus dans le succès des négociations. La Bourse baisse avec une rapidité véritablement vertigineuse; le mot de guerre est dans toutes les bouches.

En présence de cette situation si tendue, il paraît aujourd'hui certain que jeudi prochain, l'honorable ministre d'Etat ne répondra pas aux interpellations dont il doit être l'objet relativement à la question allemande. Et, à cette occasion, il n'est pas inutile de faire remarquer que la manière dont la question allemande se produira dans le débat, n'est autre chose que le rétablissement du droit d'interpellation. Interroger le gouvernement sur un point de politique, à propos d'une loi qui n'a pas ce point pour objet, c'est toucher de bien près au système de l'interpellation, et c'est la première fois que dans les chambres françaises, sous l'empire, la loi du contingent servira de base à un débat sur nos affaires politiques.

Une correspondance de Paris, datée du dernier mai, contient ce qui suit:

« La Bourse d'aujourd'hui a été presque aussi mauvaise que celle d'hier, non pas tout à fait, mais enfin peu s'en faut. Vous avez assisté à la débâcle épouvantable qui a clos la Bourse d'hier; une baisse subite de 4 fr. sur l'Italien, une dépréciation de Ffr. 25 sur la rente française, le reste à l'avenant. Le soir, les spéculateurs n'étaient un peu remis de leur panique, et les fonds d'Etat étaient progressivement relevés jusqu'à un chiffre convenable. Puis tout à coup, vers quatre heures, on ne sait pourquoi ni comment, les baissiers l'emportent sur toute la ligne, on vend de tous côtés, et finalement la rente se ferme à 65 90, l'Italien à 44, avec 10 centimes de baisse sur le cours d'hier.

« Depuis trois jours, l'ambassade d'Autriche, qui avait repris ses relations avec celle de Prusse, les a de nouveau rompues. Les diplomates de ces deux missions ne se rendent plus dans les salons où ils risquent de se rencontrer. »

« Les nouvelles sont d'ailleurs toujours plus graves. A Florence, le général La Marmora a fait pour ainsi dire revêtir d'une sorte de caractère militaire. Tout le monde, en Italie, paraît en enthousiasmé pour la guerre.

« Néanmoins, on ne croit pas que si la guerre éclate, ce soit entre l'Italie et l'Autriche que s'engageront les premiers coups de fusil. L'Italie ne manquera pas d'être patiente et prudente, car elle sait que le gouvernement français ne la soutiendra pas, si elle attaque la première. Ce point spécial a fait l'objet d'une communication du cabinet des Tuileries à celui de Florence.

« On croit que c'est entre la Prusse et la Saxe que les hostilités éclateront d'abord. L'Autriche prendra parti pour la Saxe, la Prusse appellera à elle l'Italie, et ce sera le point de départ du combat. Quoiqu'il arrive, il doit ressortir pour l'Europe de tout ceci une éclatante leçon: C'est surtout la nécessité d'en finir une bonne fois avec cette série de questions demeurées pendantes et laissées depuis bien des années sans solution. »

GRANDE BRETAGNE.

A la chambre des lords, le lord chancelier a demandé la seconde lecture du bill sur la peine capitale (*Capital Punishment Bill*). La plus grande partie de la discussion a porté sur une des clauses du bill d'après laquelle les exécutions cesseraient d'être publiques. Ce n'est pas la première fois que les arguments en faveur de l'affirmative ou de la négative se sont présentés; cependant la seconde lecture a été autorisée par les lords, malgré un discours du comte Malmesbury.

Aux communes, M. Gladstone a maintenu la détermination prise par le gouvernement de vivre ou de tomber avec le bill de réforme électorale, et il a officiellement annoncé la présentation des bills sur la nouvelle répartition des sièges, ainsi que sur la franchise électorale en Irlande et en Ecosse. Le chancelier a également annoncé qu'il proposerait le budget et ferait connaître à la chambre ce qu'il conviendrait de décider à l'égard de l'abolition des *Church rates* (taxes de l'Eglise).

AUTRES NOUVELLES.

Les feuilles autrichiennes ne doutent plus de la guerre. La *Nouvelle Presse libre de Vienne* dit qu'il n'est plus possible d'espérer que la Prusse renoncera, par la voie de négociations pacifiques, à la position qu'elle a prise. Le gouvernement prussien s'est préparé, depuis nombre d'années, au moment présent, il envisage la conjoncture actuelle comme extraordinairement favorable à ses plans, il vise à de grands buts et ne reculera devant aucune extrémité.

Enfin, on écrit de Pesth à la *Gazette d'Augsbourg* qu'on pousse avec toute l'énergie et l'activité possibles les armements contre l'Italie. Tous les corps de troupes dont les circonscriptions de recrutement sont en Hongrie, l'infanterie comme la cavalerie et l'artillerie, ont rappelé leurs hommes en congé. En même temps on expédie en toute hâte les objets d'équipement, les munitions, tous les hommes en congé de la marine, officiers, cadets et hommes d'équipage, ont été rappelés et sont en route en partie pour Pola. On est revenu sur les plus anciennes classes, de sorte que beaucoup de pères de famille se trouvent obligés de partir.

Le gouvernement a fait avec la maison Blum et Brachfeld un marché pour la fourniture de 20,000 chevaux à livrer en trente jours, et les premières livraisons se font si vite que les régiments ont peine à employer ces chevaux. On a dû construire ici des baraques exprès pour les loger. La même maison a conclu avec l'autorisation du gouvernement autrichien, un marché avec le gouvernement bavarois, pour la fourniture de 6,000 chevaux, qui sont déjà livrés.

Le conflit imminent entre l'Autriche et la Prusse pourrait avoir des conséquences fort graves pour le petit corps d'armée autrichien qui occupe actuellement le Holstein, et qui ne pourrait se retirer sans se trouver à chaque pas en présence des troupes prussiennes. On se demande aussi de quelle façon se comporteraient les garnisons mixtes qui occupent les forteresses fédérales, et s'il n'y aurait pas à craindre des luttes dans l'intérieur même de Mayence, Rastadt et Francfort, pour la possession de ces villes.

Les personnes bien informées prétendent qu'en cas de guerre entre la Prusse et l'Autriche, les troupes saxonnes seraient destinées à se réunir à un corps autrichien chargé d'occuper les villes sur le versant septentrional des montagnes de Bohême. Et ce qui prouve, en effet, que le gouvernement saxon prévoit la concentration de forces militaires, c'est l'établissement de magasins considérables à Annaberg, Schwarzenberg, Schlettau et autres lieux.

Dans la première de ces villes, une grande fabrique de coton a été transformée en magasin militaire; journellement on travaille et y entasser des approvisionnements de toute espèce, d'avoine, de farine, etc. On y a réuni plusieurs fourneaux des objets d'équipement militaire.

A Schwarzenberg, le bâtiment de la chambre des finances est destiné à recevoir des approvisionnements militaires à Habersberg. On dit que les magasins de l'administration des mines ont reçu une destination pareille.

Il est à remarquer que, pendant ce temps, les troupes autrichiennes ne sont pas arrêtées davantage dans la direction d'Eger.

Une dépêche de Bruxelles dit que, suivant les intentions de la Russie [illegible].

la diète proclamât le duc d'Augustenbourg souverain des duchés, la Prusse considérerait probablement ce vote comme un acte d'hostilité.

Le *Corriere italiano* dit que tout est prêt au ministère de l'intérieur pour la mobilisation de la garde nationale.

Le *Movimento* de Gênes dit que les approvisionnements de guerre se font sur une large échelle. Les arsenaux, les poudrières, les établissements publics et privés, ont tous reçu de fortes commandes et tous répondent avec le plus grand zèle à l'appel qui leur est fait.

On écrit de Florence à la *Gazette de Trieste* que le plan de mobilisation et de concentration de l'armée italienne est complètement élaboré. Seize divisions pourront en conséquence être réunies en trois jours sur un point quelconque de la ligne du Pô. Soixante mille hommes pourront être transportés d'un point du littoral italien à un autre, les contrats sont passés avec les compagnies de chemins de fer et de navigation à vapeur.

Le matériel des ponts et des ambulances, des télégraphes et des cartes topographiques, des remorqueurs, des barques d'abordement, tout le matériel nécessaire pour la mobilisation et pour l'attaque est réuni et se trouve à la disposition du ministère de la guerre.

L'Italia, de Naples, annonce qu'on a adopté la mesure d'armer des *squadriglie* de volontaires dans toutes les provinces infestées par le brigandage, pour pouvoir mieux opérer les concentrations de troupes ordonnées par le ministère.

Ces Squadriglie sont des corps de gendarmes volontaires, formés sur le modèle des mozos de escuadra, organisés, il y a vingt ans, dans la Catalogne, pour la poursuite des bandits qui tenaient la montagne au lendemain de la guerre civile.

Les frontières de Vénitie fourmillent de volontaires et les chefs de bande connus, Ricciotti, Garibaldi, Tolozzi et Andreuzzi s'occupent, en toute diligence, d'organiser des corps francs, pour l'armement desquels le gouvernement fournit les fusils et les munitions.

—On lit dans *l'Italie*:

« Le service des marchandises à petite vitesse vient d'être suspendu par ordre du gouvernement sur le chemin de fer de la haute Italie. Le public a été donné avis au commerce.

« Le gouvernement s'est enfin décidé à prendre des mesures que les circonstances justifient amplement. Il ne pouvait rester désarmé en présence d'une armée formidable dont on ne dissimule pas la destination et qui prend toutes les dispositions qui précèdent d'ordinaire un mouvement offensif.

« Les armements qui sont ordonnés en ce moment sont la réponse la plus péremptoire aux prétextes invoqués par l'Autriche pour justifier son attitude provocante. Puisqu'on est obligé d'armer aujourd'hui, il est évident qu'on n'avait pas armé hier.

« L'Italie n'a cessé de dire qu'elle n'armait pas, tant qu'elle n'a réellement pas armé. Aujourd'hui, après huit jours de provocation et sous le coup d'une attaque imminente, elle ne dissimule point qu'elle se met en position de se défendre.

« Nous avons la ferme conviction que l'Italie saura montrer dans l'avenir autant de résolution qu'elle a montré jusqu'ici de réserve et de sang-froid.

« Les probabilités de guerre, dit le *Patriota* de Parme, sont accueillies avec une grande joie, et notre jeunesse se montre pleine d'ardeur pour les dernières batailles en faveur de notre indépendance.

« Hier, au soir, quelques jeunes gens parcouraient les principales rues de la ville en criant: Vive l'Italie! vive la guerre! vive Garibaldi! L'ordre public n'a cependant pas été troublé, et la démonstration s'est dissoute spontanément. »

Enfin, l'on télégraphie de Florence et de Brescia:

« Florence, 3 mai.

« Les nouvelles de toutes les provinces de l'Italie constatent l'enthousiasme des populations et des soldats pour l'appel sous les armes. Une grande démonstration a eu lieu à Naples en faveur des armements.

« Les journaux constatent que la concorde règne entre les divers partis de la chambre et du pays en présence des événements actuels. Ils trouvent étranges les nouvelles empruntées à l'*Indépendance belge* et suivant lesquelles la France aurait pris envers l'Autriche, au nom de l'Italie, des engagements au sujet de l'avenir. Les journaux disent que cette nouvelle ne peut être qu'une supposition inexacte, basée sur le fait d'ailleurs notoire de l'attitude purement défensive de l'Italie.

« Brescia, 2 mai.

« Les avis de la Vénétie portent qu'à dater de demain il doit arriver chaque jour huit trains de militaires venant d'Allemagne.

« Le bruit court qu'un corps d'armée entier va être réuni à Vicence. »

La *Liberté* ne croit pas que la Russie demeure indifférente aux ambitions maritimes et territoriales de la Prusse. Elle pense que la Russie a le juste pressentiment des dangers auxquels l'exposerait ce développement imprévu de la Prusse, enfanté dans une heure de vertige, par le mauvais génie de la guerre et de la conquête.

Autres menaces de complications du côté du Bas-Danube. Les correspondances de Vienne et les journaux de Saint-Pétersbourg protestent à des points de vue différents, contre les actes de la lieutenance princière dans les Principautés Unies.

La Russie déclare que le mouvement séparatiste de Jassy est aussi significatif que spontané, et elle appelle l'attention de l'Europe sur cette manifestation énergique de toute une population.

L'Autriche veut distinguer une manœuvre française dans l'élection inopinée du prince de Hohenzollern, et discute longuement, dans ses feuilles publiques, sur l'illégalité des moyens employés pour provoquer le plébiscite et grouper les adhésions.

Quant à la Turquie, chaque fois que les Moldo-Valaques portent leurs vœux sur un prince étranger, elle n'oublie point de réitérer ses protestations et de formuler ses réserves expresses au nom de sa suzeraineté.

Ces trois puissances nous paraissent d'ailleurs également portées vers la séparation, tandis que le gouvernement français conserverait encore à l'union ses préférences.

Le silence du cabinet des Tuileries est commenté de toutes parts, on constate, depuis quelque temps, un échange très actif de communications télégraphiques entre le cabinet de l'empereur et les représentants de la France à Vienne, à Berlin et à Florence. L'empereur reçoit directement les communications de MM. Benedetti, de Gramont et de Malaret.

L'Opinion nationale, à propos d'un écrit de l'ex-ministre belge M. Dechamps, qui voudrait voir la France pencher du côté de l'Autriche, montre de quel côté sont nos préférences à elle:

M. de Bismark est, de sa personne, peu sympathique: il est altier, tranchant. Il a en lui de ce roideur désagréable au plus haut degré à la classe moyenne et au parlement. Mais il serait malaisé de contester que son ambition doit répondre à la fibre nationale de la nation prussienne, qui, depuis le grand Frédéric, ne s'était pas sentie sous la main d'un chef aussi énergique et aussi décidé.

On a beaucoup parlé d'un attentat contre la personne du roi de Prusse, pendant que des troupes défilaient devant le palais royal. Un homme qui se trouvait au milieu de la foule et qui avait déjà attiré l'attention de son entourage par des paroles exaltées, lance tout à coup sa canne garnie d'une balle de plomb dans la direction de la fenêtre où se trouvait le roi. Heureusement, la canne n'ayant pas été lancée avec la force suffisante retomba avant d'atteindre le but. L'auteur de cette tentative est un nommé Slow, docteur en philosophie.

La rumeur publique attache à ce fait une importance qu'il ne mérite certainement pas.

Voici le récit de la *Gazette nationale* de Berlin:

« La rumeur publique attache à un fait qui s'est passé une importance qu'il ne mérite pas. Un individu que des agents de police conduisaient au poste, lança, en passant près du palais du roi, sa canne contre la fenêtre d'où Sa Majesté regardait, en ce moment, le défilé d'un corps de troupes. Il n'atteignit pas la fenêtre. Cet insensé, qu'on dit un docteur en philosophie, se trouve en état d'arrestation. »

CIRCULAIRE DU GÉNÉRAL LA MARMORA.

Voici la circulaire adressée par le général de La Marmora aux ministres du roi Victor-Emmanuel à l'étranger:

« Dans ces derniers temps, les préoccupations du gouvernement et du parlement avaient sur tout pour objet la réorganisation administrative et financière et des économies à réaliser. L'armée était placée sur le pied de paix le plus rigoureux, et les opérations de la levée ordinaire avaient même été provisoirement différées, quand de graves complications survinrent entre la Prusse et l'Autriche. Sans méconnaître l'importance des éventualités possibles, le gouvernement ne crut pas devoir détourner le pays de l'œuvre de consolidation intérieure, se bornant à prendre quelques mesures de prudence. Ainsi, il laissa les opérations de la levée annuelle suivre leur cours ordinaire.

« Il est de notoriété publique qu'aucune concentration de troupes n'a eu lieu et que la réserve et les soldats en congé n'ont pas été appelés sous les armes. Un calme parfait n'a pas cessé de régner parmi les populations. Aucun commencement ou préparatif de tentatives privées contre les territoires limitrophes n'a eu lieu. Dans cet état de tranquillité et de réserve, lorsqu'on attendait partout le désarmement qui paraissait convenu entre la Prusse et l'Autriche, l'Italie se vit en butte aux menaces directes de l'Autriche.

« Le cabinet de Vienne prétendit, contre l'évidence, que des concentrations de troupes et l'appel de la réserve avaient eu lieu en Italie. Il motiva sur ces faits imaginaires la continuation de ses armements. L'Autriche ne se borna pas à mettre par ses accusations l'Italie en cause dans son différend avec la Prusse; mais elle multiplia ses préparatifs militaires et leur donna en Vénétie un caractère ouvertement hostile contre nous.

« Depuis le 22, l'appel de toutes les classes de la réserve s'est effectué avec une extrême activité dans tout l'empire. Les régiments des confins militaires ont été dirigés sur l'Italie. Des mesures de guerre ont été prises, surtout en Vénétie, avec une précipitation extraordinaire, et on prend même aujourd'hui des dispositions qui suivent ordinairement l'ouverture des hostilités; par exemple, la circulation des marchandises suspendue sur le réseau vénitien que l'administration militaire a réservé aux transports des troupes et du matériel de guerre.

« Il est donc devenu indispensable pour la sécurité du royaume que les forces de terre et de mer, demeurées jusqu'aujourd'hui sur le pied de paix, soient accrues sans retard, et que nous prenions les mesures militaires réclamées pour la défense du pays. Le gouvernement italien se fait que répondre ainsi aux exigences de la situation qui lui est faite par l'Autriche. »

MEETING POUR ALLEN.—Un grand meeting des amis de feu le gouverneur Allen est convoqué pour ce soir, à 7 heures, au Lyceum Hall. Il s'agira dans ce meeting du monument à élever à la mémoire de ce noble et digne Américain.

THEATRE DE L'OPERA.—C'est ce soir que sera représenté à ce théâtre, le drame de Patrick, que nous avons annoncé déjà.

Le public est averti que cette représentation est bien positivement la dernière de la saison.

PAR LE TELEGRAPHE

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Résolution à la Chambre.

LE SUD MENACÉ DE TAXES.

Résolution contre les Meneurs Confédérés.

ORDRE DU GÉN. HOWARD.

Recommandation aux Officiers de son Bureau.

Marchés du Nord.

BAISSE SUR LE COTON.

HAUSSE DE L'OR.

NOUVELLES D'EUROPE.

Arrivée du Cuba.

Statu quo belliqueux des affaires.

Panique Financière.

BOMBARDEMENT DE CALLAO.

L'amiral espagnol blessé.

Retraite de la Flotte espagnole.

Washington, 21.—Le sénat, par déférence pour l'incapacité physique de M. Fessenden de discuter aujourd'hui la résolution de reconstruction, comme cela était convenu, a renvoyé la discussion à mercredi.

A été ajournée aussi la discussion sur le veto relatif au bill du Colorado.

La chambre a examiné les préambules et les résolutions sur la représentation de McClurg, du Missouri, déclarant que la contumace continue des Etats séparés rend nécessaire l'exercice de la législation congressionnelle afin de donner aux citoyens de ces Etats protection dans leurs droits naturels et civils énumérés dans la constitution, et le maintien d'une grande armée pour soutenir l'autorité du gouvernement; et comme le pays est déjà surchargé de dettes de guerre encourues pour défendre la nationalité contre l'infâme rebellion et qu'il n'est ni juste ni politique d'infliger cette vaste dépense additionnelle à l'industrie paisible de la nation, c'est pourquoi il est résolu que le comité de reconstruction est chargé de rechercher les moyens de lever des contributions sur les Etats séparés pour couvrir les dépenses extraordinaires qui retomberaient autrement sur le gouvernement général, et que le dit comité est chargé de faire un rapport par bill ou autrement. Adopté par 73 contre 35.

Ce qui suit a été présenté par M. Henderson, du Missouri:

« Que dans le sentiment de cette Chambre tous gouvernements sages et justes n'ont pas pour but de conférer des droits et des privilèges aux sujets, mais d'assurer à chaque individu le plein et entier exercice et la jouissance illimitée de tous les droits que Dieu lui a donnés; que la sûreté, le bonheur et la prospérité du peuple exigent que de justes pénalités soient annexées à la violation de la loi et que ces pénalités soient infligées à ceux qui l'ont enfreinte, non pour représailles ou vengeance, mais pour assurer la subordination et l'obéissance; que nous soutiendrons le Président dans l'exécution des lois des Etats-Unis, à l'égard d'un nombre suffisant de meneurs rebelles dans chaque Etat insurgé en insurrection pour venger la majesté de la loi, pour soutenir la confiance du peuple loyal et donner une leçon à tous les traîtres à venir.

Le bill de taxe est en discussion.

Le général Howard, commissaire du Bureau des affranchis, a émis un ordre qui appelle l'attention de tous les officiers sur les rapports en circulation concernant les actes de cruauté commis envers les affranchis et concernant les négligences commises par eux dans leurs rendements de compte; l'ordre dit que tous les officiers ainsi accusés pourront se justifier devant une cour martiale, et leur interdit de s'intéresser dans les plantations, attendu que cela conduit à la corruption et aux accusations de toutes sortes.

Washington, 21.—Le commodore L. V. Smith, de la marine confédérée a été pardonné aujourd'hui par le Président sur la recommandation de plusieurs sénateurs républicains influents.

Henry Bragg de la Nlle-Orléans, ex-officier de l'armée confédérée, a été aussi pardonné.

New York, 21.—Les exportations d'espèces pour la semaine finissant samedi ont été de $8,763,295. Le gouvernement a vendu beaucoup d'or pour empêcher le cours de s'élever.

New-York, 21.—Le marché au coton est animé avec des ventes de 3000 balles à 38 à 40. Farine en baisse de 10 c., mais actif et en hausse de 1c; porc à 38 et 40 c; farine en baisse de 10 c., porc actif et en hausse à 1 c., porc inactif à $30 25; sucre ferme; or 132 sous l'impression du Cuba. La cote était auparavant de 130 1/4. Les ventes d'aujourd'hui ont été de $2,000,000 sterling.

St-Louis, 21—Coton 30 c; farine $7 25, mais 65 c, avoine 42 c; porc 31.

Louisville, 21—Tabac sans changement, farine $8; mais 70 c; avoine 47 c; porc $30 50, bacon 14 à 19, saindoux 22 c.

Halifax, 21—Le vapeur Cuba, parti de Liverpool le 12, et de Queenstown le 13, a passé aujourd'hui se rendant à Boston. Il apporte des nouvelles d'une semaine plus récentes.

Liverpool, 11—Coton en baisse de 1/2 à 1 d—Les ventes de la semaine ont été de 46,000 balles.

Londres, 11—Il y a panique financière. Le taux de la banque est de 9 à 10 1/2. 5-20, 64 à 65; consolidés, 85.

Liverpool, 11. — Ventes de coton aujourd'hui: 5,000 balles, le marché fermant languissant et faible.

MM. Overend, Guerly & Co ont fait faillite.

Liverpool, 12—Ventes de coton aujourd'hui, 20,000 balles à une hausse de 1/2 d.; Middling uplands commande 12 1/2 d.

Londres, 12 (par Queenstown)—Cons. 86 3/8 à 86 5/8; 5-20 64 et 66. Le taux de la banque est de 10. On est moins inquiet.

Les nouvelles sont toujours à la guerre, mais on a encore l'espoir de conserver la paix.

(Dernières nouvelles par Queenstown.)

Liverpool, 13 mai—La perspective de paix basée sur l'opinion que l'Autriche fera des concessions et qu'un congrès européen sera convoqué, résulte d'un rapport adressé de Vienne.

On dit que les troupes qu'on destinait au Mexique sont entrées dans l'armée autrichienne.

Le vapeur Impératrice Eugénie, venant du Mexique, est arrivé au Havre, avec des troupes et neuf millions de francs, y compris trois millions pour le Trésor de France.

Washington 21 — Les changements et les améliorations faites à la position de Jefferson Davis ont eu lieu par suite de la démarche de Mme Davis auprès du Président qui s'est empressé de se rendre à sa prière.

La Chambre a adopté une résolution pour nommer un comité chargé de rendre compte de la conduite du bureau des affranchis depuis qu'il a été créé.

New York, 21—Le steamer New York, parti d'Aspinwall le 13 courant, a apporté la nouvelle que la flotte espagnole a bombardé Callao le 2 mai. Elle n'a causé que peu de dommages et a été forcée de se retirer. L'amiral Nunez a été grièvement blessé. Un officier péruvien a été tué par l'explosion d'une batterie. Le combat a duré quatre heures. On rapportait que les Espagnols avaient beaucoup souffert.

Des avis de Valparaiso du 17 avril disent que le blocus a été levé. Le gouvernement péruvien perçoit actuellement les droits de douane.

ARTILLERIE DE WASHINGTON. — Les membres de l'Artillerie de Washington ont eu hier soir une assemblée, dans le but de former une association de secours pour ceux des membres qui sont dans la gêne, pour les familles des membres qui sont morts ou invalides, et pour élever un monument à la mémoire de ceux qui sont tombés en combattant pendant la guerre.

M. J. B. Walton a été élu président permanent, M. N. Bartlett secrétaire et M. H. V. Ogden trésorier.

MM. Slocomb, Battles, Squires, Knight et Hero ont été élus vice-présidents.

Pendant le meeting, une lettre a été lue annonçant que les restes du soldat A. T. Bennett étaient attendus par le chemin de fer de Jackson et qu'ils seront enterrés ce soir à 5 heures. Le service funèbre aura lieu à l'église du Dr. Palmer.

Les grèves se multiplient en Angleterre. Les blanchisseuses de Padiham, près Blackburn, ont fait publier par le crieur public que, vu la hausse générale des gages et des vivres, elles demandent une augmentation de 2 pence (20 c.) par paquet de linge.

Les nourrices de la même ville exigent également une augmentation de 10 0/0 sur leurs gages.

Ce n'est pas tout encore. Newcastle et Gateshead sont en ce moment dans les ténèbres, par suite de la grève des ouvriers employés dans les usines à gaz.

Encore un mot sur les Anglais. On sait qu'un généreux Américain, M. Peabody, au moment de retourner aux Etats-Unis après avoir réalisé une fortune considérable à Londres, a fait don aux pauvres de cette ville d'une somme de six millions.

Désireux de témoigner sa reconnaissance à ce compatriote donateur, un horticulteur anglais qui vient de découvrir une nouvelle variété de concombres, l'a baptisée le *melon Peabody*.

C'est ainsi que les bonnes actions ont toujours leur récompense.

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE DU CHEF DE POLICE. — Nous avons déjà exposé les faits sur lesquels reposait ce très petit procès, terminé maintenant. Les commissaires ont suspendu le chef de police pour une quinzaine afin de lui apprendre à ne pas interpréter la loi à sa manière, ou plutôt pour apprendre à l'alderman qui remplissait les fonctions de maire en l'absence de M. Monroe à respecter les lois et ordonnances tant qu'elles ne sont pas rappelées. L'avocat du Col. Adams a voulu prendre des exceptions contre deux membres du bureau des commissaires en se fondant sur ce qu'ils n'avaient pas une résidence de 10 années à la Nouvelle-Orléans, mais ces objections n'ont pas prévalu. Le maire Clark est venu en vain déclarer que c'était d'après ses instructions que le chef de police avait émis l'ordre du 28 avril permettant de porter des armes cachées, le bureau est resté ferme dans son opinion et la suspension a été prononcée. Mais nous remarquons que le maire par intérim a dit que c'était par suite de la démoralisation entière de la police qu'il avait jugé sage et prudent de donner ces instructions; que la vieille police ayant compris que sa mauvaise conduite passée ne lui permettrait pas d'aspirer à une nomination nouvelle n'avait plus tenu à protéger la vie ou les biens des citoyens et qu'il avait fallu, pour créer une protection qui manquait, aviser à un moyen exceptionnel.

Mais il nous semble que si la police était démoralisée c'est parce qu'apparemment on lui avait dit qu'elle ne serait pas conservée. Elle n'avait dès lors aucun intérêt à remplir son devoir avec le même zèle. Il en eut été différemment si on eut dit à ces agents de police qui craignaient, dans tous les cas, la révocation: vous ne serez pas destitués pour raison d'opinion et ceux qui d'entre vous auront eu une bonne conduite seront conservés. La ville eût continuée à être bien gardée. La loi sur le port d'armes cachées n'eut pas été violée et le procès actuel eut été évité. Ce qu'il y a de certain c'est que sous l'ancienne police dont a parlé si légèrement le maire par intérim, les désordres de rue, les vols, les rixes, les bagarres, les armes cachées et les meurtres étaient devenus si rares qu'on n'en entendait plus parler. On se sentait à l'aise la nuit dans les rues de la ville et si, maintenant, la sécurité n'existe plus, ce doit être sans doute parce que la police ne procède plus de la même autorité. Aujourd'hui que tout est redevenu municipal, c'est la camaraderie qui domine, et la force, la véritable force, celle qui sait se faire respecter, n'existe plus. Voilà où est le mal.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Les noms de 200 jurés ont été tirés pour le mois de juin.

Ont été traduits devant cette cour John Williams et C. Carpenter pour vol, William Gazalcis et Pietro Petrucci respectivement, pour blessures faites avec des armes dangereuses; Charles Dixon pour avoir pénétré, avec des intentions de vol, dans une résidence particulière et plusieurs propriétaires de piqueries de coton pour avoir reçu des lots volés.

COUR DU RECORDER GASTINEL.—Mary Williams, pour ivrognerie, a été envoyée pour six mois au Workhouse, et Joseph M. Montey y, passera 60 jours pour n'être pas attaqué de folie, comme cela avait été allégué dans sa défense.

Wisner Nitchen, accusé de vol, a été envoyé en prison pour 30 jours, et Samuel (c), pour avoir sur lui un poignard caché, paiera $25 ou subira un mois d'emprisonnement.

Un Bill Smith aura à répondre à l'accusation d'avoir volé $115 à Ellen Myers. Il en avait $176.

Geo. Hoffman a fourni caution pour répondre à une accusation d'assaut et batterie avec intention de tuer A. J. Wench, rue de la Douane.

COUR DU RECORDER AHERN.—Il n'y a pas eu d'affaire importante à cette Cour qui d'ordinaire est si bien garnie. Si c'est une perte pour le trésor municipal, en revanche c'est un bénéfice pour la morale.

Deux ou trois ivrognes ont été envoyés au Workhouse par le recorder Letten du 3me District.

COUR DU RECORDER VENNARD.—Deux nègres batailleurs ont été envoyés en prison pour 10 jours.

J. Murphy et John Harry y passeront 5 jours pour être entrés de force dans la maison de M. Steingler.

Les nègres accusés d'avoir volé $600 à bord du steamer Hine, ont été envoyés en prison, où ils attendront la requête qui sera adressée de la paroisse Ste-Marie.

FRAUDES—James M. Gowan a été arrêté sur pour abus de confiance au préjudice de Patrick Malloy.

Le Dr. Edward W. Cade a été arrêté par le sergent White à l'hôtel St-Charles, pour avoir fabriqué un check et obtenu $50 sous de faux prétextes.

ENQUÊTE—Le jury de coroner a acquitté de tout blâme le cocher de la voiture à meubles sous laquelle a péri le petit Patrick Mahoney.

PRISONNIERS MIS EN LIBERTÉ PAR DES SOLDATS.—Deux soldats, arrêtés dernièrement, et qui étaient conduits en prison, ont été enlevés à la police par des soldats nègres qui ont chargé avec la baïonnette les conducteurs. L'affaire a été référée au gén. Canby qui l'examinera et avisera.

FEUILLETON.

LE CHATEAU DE PIERREFONDS

PAR FÉLIX DE SERVAN.

Deuxième Partie.

V.

MARGUERITE ET JUSTINE.

Nous avons laissé Marguerite se disposant après sa rencontre avec Julien, à retourner sur le bord du ravin, où deux coups de feu s'étaient fait entendre. Elle s'approchait avec précaution de ce lieu au moment où Villeneuve et Gabriel s'en éloignaient avec leurs hommes pour se rendre à l'habitation du charbonnier. Elles les aperçut, et la certitude de Vera-Cruz à n'avoir sur ses pas le jeune homme, entre les mains de qui elle avait manqué laisser sa vie, la fit marcher avec assurance vers son but.

On comprend de quel effroi elle fut saisie à l'aspect de Duboux, étendu sans mouvement de l'autre côté du précipice! Un incident fort inattendu vint accroître sa douloureuse impression: Justine elle-même lui apparut tout à coup s'avançant vers le corps de son mari, dont elle n'était plus séparée que par quelques cépées qui lui en dérobaient la vue.

—Ah! chère mère Gallois! dit la jeune femme en s'arrêtant tout étonnée, quelle raison vous a donc fait quitter la prieuré? Etes vous poursuivie? Et où sont Mlle Cécile et M. le comte de Lormel?

—Je ne peux maintenant répondre à toutes ces questions, réplique Marguerite toute tremblante; mais vous, pauvre Justine, ajouta-t-elle d'une voix étouffée par son émotion, qui a pu vous amener ici?

—Mon Dieu! comme vous me dites ça! Vous parlez d'un ton lamentable qui donne le frisson.... Apprenez donc, qui j'ignore depuis hier, ce qu'est devenu André; et, dans mon inquiétude, ce matin, pendant que Julien partait pour aller vous trouver à Saint-Nicholas de Courson, je suis sortie moi-même afin de visiter tous les lieux que mon coureur a l'habitude de fréquenter dans ses affûts.

—Oh! pauvre Justine! pauvre Justine! balbutia la mère Gallois avec des pleurs dans la voix et dans les yeux.

—Mais qu'y a-t-il donc? .... Oh! certainement quelque malheur est arrivé! reprit la jeune paysanne en franchissant la distance de cinq ou six pas qui la séparait du ravin, et venant ainsi en heurter du pied à la victime du sergent.

Marguerite, qui, à cet affreux spectacle, s'était de ses mains voilé le visage, entendit un cri déchirant; et, quand elle réussit ses yeux à la lumière, elle aperçut Justine tombée évanouie à côté de Duboux, et aussi inanimée que son mari même.

—Ah! ma chère enfant! dit-elle, du courage! je vous en prie, du courage!.... Que savons-nous! peut-être n'a-t-il pas été frappé mortellement, et est-il encore temps de lui porter secours!

Et, longeant le ravin, elle courut chercher un endroit où elle pût le traverser.

Justine, ayant, au bout d'un instant, repris ses sens, se jeta, éperdue de désespoir, au cou de Duboux, dont elle releva la tête, qu'elle appuya sur son sein.

—O mon bon André! s'écria-t-elle en sanglotant, mon bon André! est-il possible que Dieu ait permis ce malheur? Quoi! tu n'es plus!.. Oh je veux mourir avec toi!

Mais soudain, posant la main sur le cœur de la victime, elle se tut, tressaillit et reprit avec une énergie de sensations que nous laissons à deviner:

—Juste ciel! ton cœur bat!.... tu respires encore!.... O mon Dieu! que vois-je! tes lèvres frémissent! tes yeux s'ouvrent!.... André! m'entends-tu donc! me reconnais-tu?

—Justine! soupira Duboux en serrant la main de sa femme.

—O pauvre ami! est-ce un adieu que tu me fais là? répondit-elle en le pressant tendrement dans ses bras et lui couvrant le visage de baisers et de larmes...... Que deviendrai-je sans toi dans ce monde? Toi parti, la vie pour moi a cessé d'être: je n'en veux plus!...... O mon André! mon bon André! si tu savais combien je t'aime! si tu savais combien je serais heureuse de pouvoir, au prix de mon existence, sauver la tienne!.... Ah! comme j'ai repentir maintenant d'avoir été si souvent grondeuse et méchante dans notre pauvre petit ménage!.... O mon bon André! si c'était à recommencer tu ne m'entendrais plus souffler le mot contre toi.... Ah! pardonne-moi, je t'en prie, pardonne-moi!

Et elle ne cessait, l'infortunée Justine, d'embrasser son bien-aimé André et de l'inonder de ses larmes.

— Que c'est doux de mourir! murmura le jeune mari.

— Que dis-tu? réplique t-elle stupéfaite; as-tu l'esprit dérangé? ou serais-tu content de me quitter?

— Que c'est doux de mourir! répéta Duboux avec un sourire qui sembla répandre la vie sur sa physionomie si douce et si franche. De votre vivant, les femmes ne savent que se mettre en tête pour vous chercher noise, et faire autour de vous un tapage d'enfer! et, dès que vous n'êtes plus de ce monde, elles ont pour vous mille tendresses qui seraient capables de vous ressusciter!

— Ah! quel bonheur! s'écria Justine, tes forces reviennent, puisque tu retrouves ta gaieté; mais, grand Dieu! qui t'as mis dans cet état?

— Un coup d'arquebuse.

— Oui, à la tête, là où je vois le sang?

Duboux fit un signe affirmatif.

— Mais la balle n'est point entrée! reprit la jeune femme; elle n'a fait qu'une contusion près de la tempe.

En effet, la balle du sergent ayant d'abord frappé le tronc d'un arbre, n'avait atteint Duboux que par ricochet, sans avoir eu la force de pénétrer dans le crâne.

— Et, demande Justine, qui a tiré ce coup d'arquebuse?

— Notre ami Hurteaux!

— Hurteaux! répète la paysanne en grinçant des dents de fureur, oh! que n'est-il là! Je te prendrais par les pieds, et il irait, la tête la première, trouver le fond de ce précipice!... Ah! qu'il se retrouve jamais sous ma main!

— Et sous la mienne donc! ... si j'en réchappe!

Sur ces paroles, Marguerite arriva près d'eux.

—Dieu soit loué!.... s'écria-t-elle, il est vivant!

—Voyez, mère Gallois, dit Justine, où la balle l'a frappé.

—Oh! il sera sauvé, répondit Marguerite: cette blessure-là ne me paraît pas mortelle; elle l'aura étourdi, voilà tout.

—Morguienne! je crois que vous avez raison! reprit Duboux en se levant et allant d'un pas chancelant s'appuyer contre un arbre... me voilà à peu près rétabli sur mes jambes... Cependant, tout vacille et tournoie encore devant moi, et ma tête me semble aussi lourde que si deux boulets de canon s'y étaient logés.

—Aussi, s'écria tout à coup Justine, pourquoi t'avises-tu de rester toute la nuit dehors? Si tu étais rentré chez toi, tu serais assurément mieux portant ce matin, vagabond, fainéant, braconnier incorrigible, bien digne de ne vivre qu'avec les sangliers et les loups!

—Ah! voilà que ça recommence! réplique le blessé...... Tout à l'heure ne me jurait-on pas de ne plus me souffler un mot de querelle? Palsanguienne! comme un serment tient solidement au cœur d'une femme! Au bout de cinq minutes, il n'y en plus trace!

—Mais enfin, que faisais-tu ce matin dans la forêt? continua Justine.

—C'est ce que je te conterai plus tard, dit Duboux.

Puis, fouillant dans une de ses poches:

—Tenez, mère Gallois, reprit-il, voici vos papiers.

—Ah! s'écria Marguerite en les saisissant je n'osais vous en parler, mon brave Duboux; car c'est pour eux que vous avez bravé la mort!

Et, s'adressant à la femme de l'aubergiste:

—Justine, vous demandez ce que faisait, ce matin, votre mari dans la forêt? Apprenez donc qu'il m'a sauvé, non seulement ma vie, mais ces papiers, auxquels je tiens beau coup plus qu'à la vie.... Je n'ai point le temps de vous donner l'explication de ces paroles; quittons vite des lieux où je pourrais courir de nouveaux dangers.... Je ne chercherai pas à rejoindre en ce moment ma pauvre fille et M de Lormel; car j'ai aperçu, se dirigeant du côté où ils se trouvent, M. Gabriel Didier à la tête de ses hommes: or, je dois maintenant plus que jamais me tenir éloigné du chemin de cet infâme!.... Ah! pourvu qu'il n'arrive point malheur à ma chère Cécile et à M. le comte!... Je vous suivrai donc, et, si je parviens à gagner votre auberge, je vous instruirai de choses qui vous étonneront, et je vous dirai quels sont mes projets.... Mais Duboux peut-il marcher?....

—Si je puis marcher? repartit le braconnier en ramassant son arquebuse, soyez tranquille à présent sur mon compte, je n'ai que la tête malade, et je vais vous prouver que mes jambes sont encore capables de porter leur homme.

Et il se mit prestement en route.

—Tiens! prends mon bras! dit Justine en courant à lui..... Vraiment! mon bon André, ajouta-t-elle en lui donnant une petite tape sur la joue, tu es bien gentil de t'être dévoué ainsi pour cette bonne mère Gallois; aussi, je vais bien te soigner, va! et ta guérison ne se fera pas longtemps attendre.

—Toujours la même! s'écria l'heureux blessé, après les grouderies, la tendresse, et après la tendresse, les grouderies. C'est un va et vient qui ne s'arrête pas.

—Que veux tu! c'est ma nature!

—Mais j'ai quelquefois entendu dire que c'est aussi celle de toutes les femmes!

Au bout de vingt minutes ils arrivaient tous les trois sans encombre à l'auberge.

Marguerite fit aussitôt confidence à ses hôtes de tous les secrets contenus dans ses papiers, et leur raconta ce qui s'était passé dans la matinée entre elle et M. Didier, puis l'horrible lutte qu'elle avait eue à soutenir avec Gabriel.

Comme elle achevait son récit, Julien se précipita dans l'auberge, l'effroi sur le visage, et les yeux pleins de larmes.

—Ah! mère Gallois! mère Gallois! s'écria-t-il, quel malheur!

—O mon Dieu! dit Marguerite, devenant tout.... Cécile est en leurs mains!

—Hélas! oui.... et M. de Lormel aussi!

La pauvre mère, accablée, courba le front, et demeura un instant sans mouvement et sans voix. Puis elle se jeta dans les bras de Justine avec ces paroles entrecoupées de sanglots déchirants:

—Oh ma fille est perdue!

—Je venais, reprit Julien, de la quitter, après avoir fait auprès d'elle votre commission, lorsque tout à coup le capitaine Villeneuve lui-même se présenta avec deux ou trois compagnies qui cernèrent les alentours de la cabane de Milon.. Je me cachai, et bientôt je vis les troupes s'éloigner, entraînant avec elles M. de Lormel et Mlle Cécile, qui doivent être en ce moment bien près du château de Pierrefonds.

Soudain Marguerite sécha ses pleurs et releva fièrement la tête. L'expression de ses traits indiquait qu'une résolution énergique s'était arrêtée dans son esprit.

—Non! dit-elle, ce ne sont point des larmes qui sauveront Cécile! Je n'ai qu'un chemin à suivre pour la tirer de l'épouvantable forteresse, c'est celui qui mène au pied du trône. Là seulement peut se trouver le salut de la petite fille du marquis de Rochevaux.... Du reste, il est de toute nécessité que mes papiers soient mis le plus tôt possible sous les yeux de la reine ou du roi.. J'ai à venger mon père!

—Morguienne! Voilà qui est parler! dit Duboux.

—Je vais donc me mettre en route à l'instant même, reprit Marguerite, car, tant que je serai dans ce pays, je tremblerai toujours que les Didier ne viennent m'enlever mes papiers.

—Et comment allez vous voyager? demanda Justine.

—A pied, donc, si je ne trouve pas de voiture en route.

—A pied, pauvre mère Gallois!

—Oh! rassure toi! je ne manquerai ni de force ni de courage.. et, si je parviens à franchir ce matin le rayon parcouru par les soldats de la garnison de Pierrefonds, je serai à Paris demain avant le lever du soleil, car je marcherai jour et nuit.

— Mais, reprit l'aubergiste, il vous faut au moins un compagnon de route.... voulez vous Julien?

— Si je le veux? répondit Marguerite, le cher petit! Il me semble que mon voyage ne peut être qu'heureux avec lui.

— Merci, patron, merci! dit le brave enfant. Ah! j'éprouvais une rude peine de voir partir ainsi toute seule cette pauvre mère Gallois! Mais je n'osais pas vous demander la permission de l'accompagner.

Cinq minutes plus tard, Julien, muni d'une bourse bien garnie, que sa maîtresse venait de lui glisser dans la main, et Marguerite, ayant encore en ses poches tout l'argent qu'elle avait emporté avec elle, le soir où elle était montée dans le coche, sortirent de l'auberge et s'en éloignèrent par les chemins de traverse les moins fréquentés.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 21 mai 1866.

Le marché est resté calme aujourd'hui et les prix n'ont point varié—excepté dans le coton qui s'est raffermi, par suite des mauvaises nouvelles de l'intérieur et la crainte que la récolte n'atteigne le moins élevé des chiffres dont il a été question jusqu'à présent.

L'or a ouvert aux cours de samedi soir et, la demande ayant été considérable, il a clos ferme à 131. Nous remarquons, parmi les ventes $1,500 et $2,000 à 130 1/2; $4,000 à 130 3/4; $2,500, $5,000 et $15,000 à 131. 75 doublons espagnols à 130 sur la base de $15 85, et 620 à 120 1/2, sur la même base.—Il ne s'est rien fait d'important dans l'argent; les courtiers donnent 118 de petites sommes en demi-piastres américaines qui leur sont apportées et vendent à 121. 2,000 piastres mexicaines ont rapporté 132.

Le change étranger n'a point varié. Les ventes de sterling: 1000 livres de bon clear à 139; 1000 à 140, 2000 à 141. — Il s'est vendu 75,000 francs en change commercial à 3 98 3/4, 50,000 à 3 97 1/2 et une somme ordinaire de banque à 3 85.—Le sterling peut être coté à 138 à 140 les traites-connaissements, 140 à 141 le bon clear, 141 1/2 à 142 1/2 le No 1 à 1re classe; le change commercial sur France à 1 00 à 3 95 le bon à No 1. — Les banques tiennent le sterling à 145 et les francs à 3 90 à 3 85.

Le change américain est au même taux que samedi. Les banques ont continué de tirer sur New York à 3/4 de prime, mais n'ont eu à répondre qu'à une demande modérée. Au dehors, il s'est vendu $50,000, à vue, sur Boston, à 1/2 de prime, un peu de change, à vue, sur New-York, à 5/8; $5000, à cinq jours de vue, sur New York, à 1/4 de prime. $20,000, à 20 jours, au pair, et $10,000, à soixante jours, à 1 d'escompte.

Il y a eu plus de mouvement dans les actions. Les transactions embrassent: 321 actions (156 et 165) de la banque d'Amérique à $133 50; 30 de la banque du Crescent City à $42, 40 à $42 25 et 50 à $42 50; 25 de la banque des Citoyens à $139; un autre lot au même prix, 100 à $139 75 et 165 (50, 50 et 65) à $140, entre 100 et 200 de la compagnie des Water Works à $52 50; 198 de la banque de l'Union à $53; 70 de la banque du Canal à $61, et 50 de la compagnie des chemins de fer de la ville à $201.

Par le shérif, 65 de la banque d'Amérique à $133 et 809 du chemin de fer des Opelousas à $5.25 à $5.50, la plus grande partie à $5.43. — Il n'a pas été annoncé de ventes de bons de la ville; les consolidés sont cotés à 92 à 94 et les émissions en faveur de chemins de fer à 82 1/2 à 83 1/2, suivant les coupons.

Les billets de banques ont été peu recherchés, mais nous n'avons pas de variations importantes à y constater.

Nous cotons maintenant:

Banque de la Louisiane à 60 à 62 et 64 à 65 cents à la piastre.

Banque de l'Etat de la Louisiane à 80 à 81 et et 83 1/2 à 84.

Banque des Marchands 88 à 90 et 93 à 94.

Banque de la Nouvelle-Orléans 93 à 94 et 96 à 97.

Banque de l'Union 93 à 95 et 96 à 97 1/2.

Banque du Crescent City aux mêmes prix, à peu près.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 21 mai 1866.

COTON.—La demande a encore été bonne aujourd'hui, mais le mouvement a été restreint à cause des exigences des facteurs, de sorte que plus d'un acheteur s'est vu forcé de se retirer faute de pouvoir remplir selon les limites qui y sont fixées les ordres dont ils sont chargés.—D'autres, cependant, ont été plus heureux et les ventes ont pu s'élever à 1800 balles, prises par dix courtiers, en partie moyennant les taux antérieurs et en partie à des chiffres qui marchent de pair avec nos cotes les plus élevées de samedi soir, lesquelles étaient: 26 à 29 pour l'ordinary, 30 à 32 pour le good Ordinary, 33 à 35 pour le low middling et 36 à 37 pour le middling. Il est difficile sinon impossible de trouver à acheter du low middling à moins de 34 cts et du middling à moins de 37 cts. Il s'est vendu du low middling à 34 1/2 cts et de strict low middling à 35 cts. Le middling a été tenu à 38 cts. Si l'on compare ces chiffres aux cotes de samedi dernier, comme ci-dessus, l'on verra que le marché a acquis de la force, quant à ce qui regarde les meilleures qualités du moins.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865	balles	83939
Reçu aujourd'hui		1310
" précédemment		703043
		704353
		787592
Expédié aujourd'hui	919	
" précédemment	632119	
		633038
Stock en mains à bord de navires non expédiés		154554

SUCRE ET MELASSE.—25 boucauts de sucre seulement, ont été reçus de la côte depuis samedi. Pas de mélasse. Le marché est encore

fort bien pourvu de ces deux articles tant de la Louisiane que de provenance étrangère, mais ces articles n'éprouvent que bien peu de demande. Le sucre de la Louisiane se vend en détail 12 à 13 cents la livre de commun à fair, 14 1/4 à 14 3/4 le fully fair, 15 à 15 3/4 cts pour le prime, 15 3/4 à — le jaune clarifié et 16 1/4 cts pour le blanc. Le sucre de Cube se vend en détail 12 1/4 à 12 3/4 pour le No 12, 13 1/4 à 14 pour le No 14 et 15 cents pour le No 15. Il n'y a pas eu de mouvement dans la mélasse. Nous avons entendu parler de la vente d'un petit lot de mélasse de Cube à 40 cts le gallon.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le marché au mais a été stable et la demande de l'article bonne avec offre des prix de samedi. L'avoine, le son et le foin sont calmes et sans changement. Le marché aux farines est ferme et le stock de cet article étant faible les prix en ont une tendance à la hausse. Les provisions sont stables et éprouvent une bonne demande locale.

FARINE—Le stock de farine est faible et les arrivages en sont exigus et ne se composent que de bas grades. Il n'y a eu moins que très peu de bonne farine. Ventes aujourd'hui, aux prix suivants: superfine $10, good extra $11 75, 11 87 1/2 et $12 50.

MAIS—A été en bonne demande aujourd'hui avec offre des prix moins élevés de samedi. Ventes à 90, 91, 92 1/2 et 95 cts.

AVOINE—Les approvisionnements en magasin sont ronds mais ceux qui se trouvent au débarcadère sont faibles. Ventes à 52 et 55 cts.

SON—Le marché est stable aux prix antérieurs. Ventes à $1 15 et $1 20 les cent livres.

FOIN—Le marché est calme et sans changement. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1400 balles dont 500 de l'Ouest à —, 400 et 500 à $22 le tonneau.

SAINDOUX—Le stock en mains en est faible et fermement tenu. Un lot de 80 tierçons de prime s'est vendu à 22 1/4 cts la livre. L'article en tierçons se détaille à 23 cts et en barillets 24 cts.

BACON—Rare et en demande. Il s'est vendu aujourd'hui 7 barriques de côtés désossés à 19 1/4 cts et 10 do de jambons curés au sucre à 25 1/2 cts la livre. Les épaules se vendent en détail 13 1/2 à 14 1/2 cts, les côtés osseux 18 à 18 1/2 cts, les désossés 19 1/2 cts, les jambons au naturel 22 cts et ceux curés au sucre 25 1/2 à 26 cts la livre.

PORC—Le stock de porc n'est pas fort et il est fermement tenu. La demande ne se fait actuellement que pour le détail, qui se pourvoit de l'article moyennant $33 50 le baril de mess.

WHISKY—Le marché est bien approvisionné de cet article, mais il est calme. Il ne se fait dans le whisky que des affaires en détail à $2 25 à 2 35 pour le rectifié de l'Ouest.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Le stock de toile est faible et est en majeure partie tenu par des commerçants et des spéculateurs. Les demandes pour la campagne sont remplies moyennant 25 cts la yarde, pour l'article en rouleaux et en balles, 31 cts.

CORDE D'EMBALLAGE—Nous n'avons à mentionner aucune vente de lots ronds, le marché est très ferme et les forts lots sont cotés à 17 3/4 cts la livre. Les commerçans font face à la demande pour la campagne moyennant 18 cts.

CHANDELLES—Il y a un bon stock de chandelles et aussi une bonne demande pour le commerce par placements—ventes à 19, 21 et 25 cts.

SEL—Est coté, à prendre par cargaison à $1 55 pour le gros et $1 60 cts pour le fin. Le commerçans font face à la demande pour l'intérieur à $1 90 à $2—le sac de gros de Liverpool et $1 80 à $1 90 le fin.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre du Nord et le bon beurre de l'Ouest sont assez abondants et les prix en sont plus bas. Le premier de ces articles se vend 40 et le dernier 35 cts la livre. Le fromage est calme à 15 à 20 cts pour celui de l'Ouest et 16 à 20 cts pour le fromage du Nord.

CAFÉ—Le total des importations directes depuis la fin de la guerre s'élève à 44,055 sacs—Nous cotons le good fair à prime à 20 à 20 1/2 cts la qualité de choix 21 cts et or et droits payés. Stock en mains 9420 sacs. Il se fait une bonne demande de l'article pour la campagne avec offre de 21 à 23 cts la livre de Rio ordinary à prime.

DIVERS—Les pommes de terre se vendent $2 25 à 2 90, les ognons $1 50 à 3 50, les pommes et les haricots $6 à $4 le baril, les œufs $32 à $33, choucroute $15 à $16 le baril, les poules $7 à $7 50 la douzaine, les oies $9 et les dindes $20.

FRET—Les exportations pour le cabotage ont été un peu plus nombreuses et les taux sont plus fermes et plus pleins ils sont actuellement pour New York del cent par livre de coton, et $1 par baril de farine. Les prix chargés par les voiliers pour New York et Boston sont 1 ct par livre de coton et 1 c. par baril de farine. Les taux pour l'étranger sont sans changement, ils sont 1/2 d à 5/8 d par livre de coton sur voiliers, et 7/8 d sur vapeur pour Liverpool, et 1 1/4 c sur voiliers pour le Havre.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 22 mai.

Arrivés hier, 17 bœufs du Texas.

Vendus: 25 bœufs de l'Ouest, 156 bœufs du Texas, 77 veaux et veaux d'un an, 45 cochons, 83 moutons et 6 vaches à lait.

A vendre: 30 bœufs de l'Ouest, 200 bœufs du Texas, 146 veaux et veaux d'un an, 30 cochons, 380 moutons et 22 vaches à lait.

[illegible — tableau des prix des bestiaux]

Les restes du gouverneur Allen.

La réunion des amis du feu Gouverneur HENRY W. ALLEN aura lieu au Lyceum Hall, MARDI, 22 mai, au soir, à 7 heures et demie du soir.

DANIEL W. ADAMS,
MOSES GREENWOOD,
JOHN M. SANDIDGE,
WM. M. PERKINS,
F. MILTON RECORD,
JOHN L. LEWIS.
Comité.

Asile des soldats de la Louisiane.

Le public est informé que l'Asile des Soldats de la Louisiane, établi à Mandeville, sur les bords du lac Pontchartrain, peut maintenant recevoir les soldats estropiés et invalides de la Louisiane. Les postulants sont invités à présenter leurs titres d'admission, accompagnés des certificats nécessaires, à l'un des Directeurs suivants qui sont en outre autorisés à recevoir, du public en général, les dons destinés au maintien de l'institution.

THEOD. F. THIESEMAN, président, rue Gravier, No 172.
THOS. MURRAY, trésorier, rue Carondelet, No 66.
GEO. A. FREREY, secrétaire, à la Banque de l'Union, rue du Canal, No 128.
PETER M. PETERSON, rue d'Amour, No 436, 3me district.
B. WAGGAMAN, rue de l'Esplanade, No 198.
CHAS. A. BRUSLE, bureau de poste de St-Gabriel, paroisse d'Iberville.
GEO. W. MUNDAY, à Clinton, paroisse d'Est-Feliciana.
W. T. PALFREY, bureau de poste de Centreville, paroisse Ste-Marie.

C. JAUBERT & Cie.
20, Rue de Chartres,

AYANT fait de fortes achats au moment de la plus forte baisse, offrent à leur clientèle et au public en général, un magnifique stock de marchandises de saison, qui ils laisseront à déchirer pour le choix et le bon marché.

N. B.—Les marchands de la campagne trouveront les articles les plus convenables et les plus variés, pour leur vente.

Les commandes seront promptement remplies.

C. Jaubert & Cie,
WHOLESALE DEALERS IN DRY GOODS,
20, Rue de Chartres.

AVIS AUX PLANTEURS.

NOUS avons constamment en magasin, outre notre stock de marchandises sèches, de bottes, de souliers et de chapeaux, un grand assortiment de

Habillements d'Habitations

sortis de notre manufacture, en cette ville, et que nous offrons à très bas prix.

WALLACE & CO.
Bâtisse Blocombe rue du Canal, No 74, et rue de la Commune, Nos 21, 23 et 25, à côté du City Hotel.

Chemises de jeunes garçons, à une piastre.

Chemises de nuit, devants de chemises, et un grand lot de chemises françaises en toile et en coton, à bon marché. Nous venons d'en faire l'ouverture à

OUR SHIRTS FACTORY,

(manufacture de chemises), au coin des rues St-Charles et Canal.

LEIGHTON & CO.
Au coin des rues St. Charles et Canal.

Méfiez-vous du Choléra.

Les GOUTTES du Dr THIELMAN sont offertes au public comme le meilleur remède à opposer aux premières atteintes du CHOLÉRA.

CHAQUE FAMILLE devrait en avoir un flacon sous la main, en cas d'attaque subite pendant la nuit, quand il est si difficile de se procurer de PROMPTS SECOURS.

Les COLIQUES, les CRAMPES, les EVACUATIONS les plus VIOLENTES ainsi que les VOMISSEMENTS seront arrêtés IMMÉDIATEMENT par quelques gouttes de ce MÉDICAMENT, administrées selon l'indication qui l'accompagne.

A vendre par F. F. DUCONGÉ, No 30, rue de Chartres.

On demande pour la Baie St-Louis

UNE bonne CUISINIÈRE française, ainsi qu'une blanchisseuse et repasseuse, une garde d'enfants et une personne pour servir à table, faire le ménage et un peu de couture. Des Françaises ou des Allemandes parlant le français, auront la préférence. On donne de bons gages. Du bons renseignements seront indispensables. S'adresser rue de Louis No 9 entre Chartres et Vieille Levée, de midi à 3 heures.

Chemises qui ont remporté le premier prix.

LEIGHTON & CO.,

Viennent de finir un joli lot de CHEMISES LINON FIL d'un modèle recherché et un grand lot de CHEMISES DE TOILE à boutons de batiste, pour l'été. Leur stock de lingerie de messieurs est entièrement nouveau.

LEIGHTON & CO.
Au coin des rues St. Charles et Canal.

A LOUER

La magnifique et vaste salle de bal connue sous le nom de Bal du Globe. Pour conditions, s'adresser au No 11 rue Jefferson.

LA VENTE
N'est pas au Prix Coûtant!

La vente ne se fait pas au prix coûtant à NOTRE MANUFACTURE DE CHEMISES. L'établissement est une institution permanente identifiée avec notre ville, et y donne du travail aux femmes laborieuses qui y font plus de chemises qu'il ne s'en fait dans aucun autre établissement de ce genre en ville.

Le stock de LINGERIE DE MESSIEURS est entièrement nouveau—et tout d'un bonnes modes.

Chaque steamer nous apporte de nouvelles marchandises.

On ne vient pas en foule à l'établissement pour y être désappointé, mais on y achète continuellement à des PRIX QUI SATISFONT TOUT LE MONDE.

LEIGHTON & CO.,
Au coin des rues St-Charles et Canal.

MANUFACTURE DE CHEMISES.

Vous êtes sûr que ce que vous achetez vaut ce que vous avez payé. Notre devise est: "Petits bénéfices et ventes rapides au comptant."

LEIGHTON & CO.,
Au coin des rues St-Charles et Canal.

A LOUER

A LA PASSE CHRISTIAN

UN COTTAGE en partie meublé, contenant cinq chambres à coucher avec de vastes dépendances. S'adresser à BERNARD TURPIN, 77, rue de la Vieille Levée.

AVIS.

☞ Le steamer ALABAMA, arrivé de New-York, est en déchargement au poteau 15, 1er district. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement les dites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques.

G. L. LAUGHLAND, No 84, rue des Magasins.

AVIS

UNE dame désire voir M. ALBERT SULCON et le prie de vouloir bien se présenter chez M. Forget, restaurateur, No 74, rue de Chartres.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ, quittant la Nouvelle-Orléans, prie les personnes qui pourraient avoir des réclamations contre lui de les lui présenter dans les huit jours qui suivront cette date.

J. PUSTIENE, 181, rue d'Orléans.

GROCERIE ET CAFÉ
A VENDRE.

A vendre, pour se retirer des affaires, ensemble ou séparément, une Grocerie et un Café situés à l'encoignure des rues Valence et Tchoupitoulas, ville de Jefferson, une des meilleures localités de ladite ville. La maison est spacieuse et commode pour tout genre d'affaires. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

BANQUET ANNIVERSAIRE.

MM. LES sociétaires sont prévenus que le Conseil d'Administration a loué pour la célébration du Banquet qui doit avoir lieu le Dimanche, 17 juin, l'établissement du Jardin Magnolia, au Bayou, chez M. Bley.

Les sociétaires pourront souscrire chez tous les membres du Conseil d'administration ainsi qu'au collecteur. Le prix de la souscription est fixé à $2 50.

Toutes les listes seront fermées le mardi 12 juin.

MEMBRES DU CONSEIL

MM. Jos. Girod, rue Dumaine, 72. A. Dudouesat, enc. Royale et St-Louis. Jos. Pretot, rue Dryades. E. Dauty, enc. Dumaine et Bonnabel, rue de la Levée, 47. Levée. G. Boué, rue Orléans, 121. P. Mecou, enc. Baronne et Poydras. J. Leblanc, Vile-Levée, 85. J. Sénac, rue Ste-Anne, 12. J. Chauvet, St-Philippe, 218. J. L. Revol, rue Royale, ent. Hôpital et Ursulines. J. Schweitzer, enc. Royale et Orléans. P. P. Chabert, collecteur. A. Paris, rue Bourbon ent. Bienville et Douane.

Par ordre du Conseil, G. BOUÉ, Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

MM. LES sociétaires sont prévenus qu'une Assemblée Générale aura lieu Dimanche, 27 mai, à 4 heures 1/2, à l'Asile de la Société, rue Ste-Anne, près Derbigny.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du Président, G. BOUÉ, Secrétaire.

LINGE D'ENFANS.
Grande spécialité.

Dans le courant de la semaine j'aurai en magasin un très grand assortiment de vêtements d'Eté et d'Automne, "haute nouveauté" pour garçons de (3) trois ans à (dix huit) confectionnés pendant la saison.

ZOUAVES	3, 4, 5, 6 ans.
GARIBALDI	4, 5, 6, 7, 8 "
MONTEBELLO	3, 4, 5, 6 "
MAGENTA	4, 5, 6, 7, 8 "
BROADWAY, N. Y.	4, 5, 6, 7, 8 "
CENTRAL PARK, N. Y.	4, 5, 6, 7, 8 "
CANAL ST. N. O.	9, 10, 11, 12, 13, 14 "

AUSSI—Chapeaux, Casquettes de paille, Chemises, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Foulards, Gants, Chemises de peau, Cols, Devants chemises, Malles, Valises, Pardessus de voyage, &c.

C. V. LAGAY, 107, Canal, coin Exchange Place.

EXCELLENTE OCCASION.

2 CAISSES 4,800 YARDES
Véritable ALPACA FRANÇAIS.

ARTICLE TRÈS ESTIMÉ EN ANGLETERRE ET EN FRANCE, POUR SA BEAUTÉ ET SON ÉCONOMIE,
Vendu à moitié du prix de revient.

Toujours en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES

Convenables pour la ville et la campagne.

FRANÇOIS JACOB,
Encoignure Chartres et Dumaine.

MARCHANDISES SECHES
AU PRIX COUTANT,
AU MAGASIN DE
J. RYBACK,
Rue du Canal No 149.

LINONS 61 imprimé	à 50 cents,	autrefois de 75 cents	
JACONATS	à 40	"	60 "
LINONS	à 30	"	60 "
ORGANDIS	à 50	"	75 "
BAREGES	à 50	"	75 "
GRENADINES	1 50	"	$2 50
BOIERIES de l'Inde	1 00	"	2 50

Le plus grand stock de POINTS en DENTELLE de la ville sera offert à 25 pour cent de moins que dans aucune maison.

Parasols, rubans, dentelles, garnitures, bonneterie gants, &c., &c., à une grande réduction.

200 douzaines gants de Suède.

Ceci n'est point du HUMBUG. Nous sommes décidés vendre chaque article à meilleur marché qu'aucune autre maison de la Nouvelle-Orléans.

JAS. RYBACK, Rue du Canal No 149.

POTERIE, PORCELAINE ET VERRERIE.

Les soussignés recevront les billets de l'Etat de la Louisiane, de la nouvelle émission, en paiement de Poterie, Porcelaine et Verrerie et vendront les articles AUX MÊMES PRIX que pour les autres billets.

HENDERSON & GAINES, Rue du Canal, No 100.

LE soussigné fait savoir à ses amis et au public que son bureau est provisoirement rue Natchez, près Tchoupitoulas.

B. JOURDAN.

C. RAVELET & FILS,
—VENTE EN GROS—
66—RUE DE LA DOUANE—66

IMMENSE RABAIS
SUR TOUTES LES MARCHANDISES.

Tout le stock doit être vendu
QUAND MÊME

Avant le 31 de ce mois, époque à laquelle M. A. Ravelet va en Europe faire de nouveaux achats.

HOTEL DE L'EUROPE.
A BILOXI (Mississippi.)

M. CHARLES BOULOT prévient ses amis et le public en général qu'il vient de faire l'acquisition de l'HOTEL DE L'EUROPE, ci-devant tenu par M. Fisher. M. Boulot ne négligera rien pour maintenir l'établissement sur le même pied que par le passé. Il espère de ses amis et du public la continuation de leur bienveillant patronage.

Avis aux Propriétaires.
CHARLES GAULON,
ENTREPRENEUR DE VIDANGES,

Encoignure Royale et Quartier. Aussi—Rue Dumaine, No 73, entre Royale et Chartres. Aussi—Rue St. Philippe, entre Derbigny et Roman.

☞ Les ordres laissés aux endroits ci-dessus seront promptement exécutés.

336,700 CIGARES DE LA HAVANE

Reçu par les derniers arrivages, de magnifique stock composé des marques les plus connues, telles que:—Partagas, Corona, Intimidad, Figaro, Prince de Galles, Carolina, Walter Scott, Antonio Murias, Meridiana, &c.—des grandeurs suivantes: Londres, Breva, Londres Chicos, Conchas, Especiales, Medios Regalias, Nagueros, &c. A vendre à des prix très modérés, par JAYME MAGI, importateur, Rue de la Commune, No 72.

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

AVIS.

LA Cour de la Quatrième Justice de Paix de la Nlle Orléans est dans la rue des Français, No 7, en face de la maison de Pompe.

AUG. VIAVANT, Juge.

A VENDRE

Un magnifique PIANO A QUEUE, de PLEYEL, grand format. S'adresser chez Mme G. Boyer, [illegible].

Voici le moment favorable!
POUR ACHETER
Vos manteaux, vos châles,
Vos gants de peau de chevreau,
DES RUBANS, DES BRODERIES,
Des bonnetteries, des garnitures pour robes,
—ET—
DES ARTICLES DE FANTAISIE,
Que vous trouverez à
La grande maison du Sud
DE
ROCHA, BECKER & CO.,
147......RUE DU CANAL......147.

Nos prix sont tels que nous n'avons rien à craindre de la concurrence.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs.

Souvenez-vous du No 147.

ROCHA, BECKER & CO.
147..........Rue du Canal..........147.

Bureau du Surintendant du GRAND CHEMIN DE FER
De la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 14 mai 1866.

—EXCURSIONS—

A partir du 16 JUIN, un convoi d'excursion partira du dépôt, au pied de la rue Calliope, les samedis soir, et ira jusqu'à Magnolia. Il partira de Magnolia, pour s'en revenir à la Nlle-Orléans, les lundis, à temps pour arriver en ville à midi.

On peut acheter au dépôt avant le départ du convoi, des tickets pour le convoi d'excursion et le convoi du dimanche, aller et retour.

Pour Kenner, aller et retour $1.35; Frenier, $2.25; Manchac, $3.00; Ponchatoula, $3.25; Tickfaw, $3.75; Amite, $4.50; Tangipahoa, $4.50; Osyka, $4.75; Magnolia, $5.00.

P. S. WILLIAMS, Surintendant général.

P. J. PAVY,
Facteur de Coton
ET
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
4me Rue Royale, No 8.

Vins rouges, Vins blancs et Absynthes.

EN débarquement du navire HANSA, de Bordeaux, 34 barriques vin rouge "Graves de Vignonet, 44 do do Côtes St Han, 11 demi barriques vin blanc "Côtes de Marour", 20 caisses absynthes de Pernod & Co.

A vendre par CÉSAIRE FASSY, 26 rue St Louis.

BALLES—BALLES—BALLES.
Aux marchands de jouets et au public.

Par suite de la vente énorme de nos véritables balles à cordes élastiques, certaines personnes en exigent des prix excessifs. J'annonce à tous les acheteurs que le prix régulier de détail est de vingt-cinq cents à balle et qu'on peut s'en procurer en gros chez les agents J. BURKE, rue Notre Dame, No 76, près Magasins; et A. JONES, rue du Cirque No 114 et à tous les magasins de gros.

PAUL W. COLLENS,
Juge de la Troisième Cour de Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans.

BUREAU No 23 Passage de la Bourse, à l'angle de la rue de la Douane, au premier.

Les livres, documents et affaires appartenant aux Cours des Juges E. Meunier et V. D. Terrebonne ont été transférés au susdit bureau.

N B — Heures de bureau: 9 à 3 heures, et de 4 à 7 heures du soir.

PALE ALE

De la marque supérieure de H. DEETJEU. Reçu par le navire Hermine de Brême.

300 barriques en bouteilles et demi bouteilles.

A vendre par JOHN DENTZE, 45 rue Royale, et SCHMIDT & Zeigler, enc. Nlle Levée & rue Gravier.

DIVERS.

Par le navire Hermine de Brême:
100 barriques de LAGER BEER en bouteilles et demi bouteilles.
150 grosses de BOUTEILLES anglaises de 5, 6 et 8 sur un gallon.
2500 DAMEJEANNES de 5, 3, 2 et 1 gallon.
50 mille CAPSULES pour bouteilles.
50 barils de VINAIGRE extra de vin blanc.
25 caisses de KIEMMEL de Hambourg.
10 do BITTERS de Brême.
150 do VIN DU RHIN.

A vendre par JOHN DUNTZ, 45 rue Royale.

Sardines à l'huile.

Reçu par les derniers arrivages de Bordeaux:
600 caisses de 1/2, 1/4 & 1/8 boîtes SARDINES A L'HUILE des marques PHILIPPE & CANAUD & JOSEPH PINEAU, de Nantes.

A vendre par JOHN DUNTZE, 45 rue Royale.

DIVERS.

Venant d'être reçu de Bordeaux:
40 caisses de PATÉS TRUFFÉS, SAUCISSES, PIEDS DE PORC TRUFFÉS, TRUFFES, CHAMPIGNONS, CÈPES, HARICOTS VERTS, PETITS-POIS, POISSONS A L'HUILE, &c.
200 paniers ANISETTE extra, de Lafaurie.
100 caisses LIQUEURS de Bordeaux.
10 do SAUCISSONS de Lyon, véritable.

A vendre par JOHN DUNTZE, 45 rue Royale.

EN débarquement du navire HANSA, de Bordeaux:
barriques VIN ROUGE, Buset & Bouen.
375 caisses VIN ROUGE,
156 do do blanc,
32 do VIEUX COGNAC,
10 do MUSCAT Frontignan,
5 do LIQUEURS superfines, assorties,
20 do ANCRE assortie,
10 do CIRAGE français,
15 balles BOUCHONS assortis,
66 caisses VIN DE CHAMPAGNE, quarts et pts.

A vendre par H. PIUSSAN, No 19, rue Conti.

En débarquement
DU NAVIRE "HANSA" DE BORDEAUX,
A vendre par les consignés.

10 1/4 et 10 1/8 COGNAC J. Denis, H. Mounié & Co., 1860
5/4, 10/4 et 10/8 do do do 1864
1/8, 2/4 et 4/8 do do do 1865
5/8 et 10/8 COGNAC, Pinet Castillon & Co 1860
10/4 et 10/8 do do do 1860
5/4, 10/4 et 20/8 COGNAC, Hennessie. 1860
60 caisses CLARET, Pts et Qts.
20 do SAUTERNE, Pts et Qts.
20 do ABSYNTHE, E. Pernod.
Aussi — 10 caisses PETITS POIS.

BRULATOUR & CO., No 12, rue Conti.

Cuisinière.

ON a besoin d'une bonne cuisinière, au No 94 de la rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

AVIS.

Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

LA réduction du capital de cette banque ayant été adoptée par un vote des actionnaires, tous les porteurs de certificats d'actions sont requis de les présenter à la banque afin qu'ils y soient échangés pour des certificats d'actions de cinquante piastres.

CH. JUMONVILLE, caissier.

Avis.

LE PORTEUR d'un billet W. HATCH, de $3,500, du 25 janvier 1863, à l'ordre de LOBIT & CHARPANTIER, est prié de se présenter chez P. J. PAVY, syndic, 8 rue Royale.

EN déchargement du navire HANSA, de BORDEAUX:
60 barriques VIN ROUGE, A. SOUFFRON.
100 barriques do AMBES, T. DROUET.
100 do do CADILLAC & CASTILLON.
700 caisses do LION'S BRAND.
100 do do EN DEMI BOUTEILLES.
200 do VIN BLANC, GRAVES LABREDE.
200 do VIN FIN ST-SAUVEUR &c.
100 do CHAMPAGNE ORDINAIRE.
30 do BOURGOGNE, CLOS VOUGEOT, &c.
200 futailles EAU-DE-VIE, VINEYARD P. CO.
VINS FINS, SARDINES, VERMOUTH, HUILE D'OLIVE, &c., &c.

A vendre par OSCAR BERCIER & Co, 42 & 44 Vieille Levée.

EAUX-DE-VIE.
EN QUARTS ET HUITIÈMES.

25 Fûts COGNAC LARRONDE FRERES.
15 do FINE CHAMPAGNE 1825.
15 do COGNAC SUTTON 1851.
20 do do do 1860.
25 do do GOLDENBURG 1830.
25 do do do 1860.
20 do do ROCHELLE A SEIGNETTE.
10 do do OTARD, DUPUY & Co.
15 do do VINEYARD Prop. & Co 1861.
15 do do do do 1863.
30 do do LS. O'LANYER.

A vendre par OSCAR BERCIER & CO., 42 et 44, Vieille Levée.

En débarquement et à vendre.
Navire CELERITAS, de Bordeaux.

100 barriques VIN rouge, différentes qualités.
1000 caisses VIN rouge et blanc, différentes qualités.
200 caisses FRUITS à l'eau-de-vie.
100 paniers GUIGNOLET.
50 caisses ABSINTHE, Ed. Pernod.
50 do KIRSH.
50 paniers CHAMPAGNE grandes et demies, "Perrier."
100 barriques VIN blanc.
50 caisses SARDINES 1/4 boîtes.
10 barils VINAIGRE.
30 balles BOUCHONS assortis.
10/4 EAU-DE-VIE, "Pinet Castillon & Co."
15/8 do "Arbouin, Marrett & Co."
15/8 do Rochelle, "Pellevoisin Frères."
15/8 do "A. Seignette."
15/8 do "Vivandière."

Attendu par FREDERIC GUSTAVE, de Marseille.

300 paniers HUILE d'olive "Plagniol."
300 caisses VERMOUTH, Noilly Pratt & Co."
100 do MUSCAT Frontignan.
75 do EAU de fleur d'oranger.

B. TIBLIER & Co, 14, rue Conti.

DROGUES, MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE
Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS assortis, grandeurs et qualités.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT de la Louisiane—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane.—A tous ceux que ces présentes concernent, salut.—Attendu que Mme Anna C. Scott, veuve en premières noces de Wm Long et veuve en secondes noces de Bernard Magione ayant acheté à une vente faite par J. A. Beard, encanteur, la propriété ci-après décrite, s'est adressée au greffier de cette Cour en la date ci-après, passée par devant H. Ravesies, notaire public, le 28 mai 1836 fut enregistrée le 21me jour de mai de l'année 1866, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé, "Acte relatif aux monitions", et à la manière de procéder, approuvé le 15 mars 1855.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par l'encanteur susdit le 28me jour de mai de l'année 1836, en vertu d'un décret de cette cour rendu le cinquième jour de septembre de l'an 1836, dans la succession de Bernard Magione—No Docket de cette Cour, à laquelle vente la dite dame Anna C. Scott, veuve en secondes noces de Bernard Magione, s'est rendue acquéreur pour le prix de $17 00.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec le magasin en briques à trois étages et dessus, droits, privilèges et améliorations ci-dessus y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Poydras, Fulton et Front, et désigné par le No 8, sur un plan dressé certifié par H. Grant, architecte, daté du 12 janvier 1852 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public. Le dit lot mesurant vingt-trois pieds deux pouces et une ligne de front à la rue Fulton, vingt-six pieds trois pouces et trois lignes de largeur en arrière du lot No 8; et huit pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 9, le tout mesure américaine, étant la même propriété acquise par le dit B. Magione de la Nouvelle-Orléans par acte passé par-devant les Cenas, notaire, le 3 mars 1853.

Nouvelle-Orléans, le 21 mai 1866.

A. J. VILLERE, député greffier.

OUVERTURE
DU NOUVEAU MAGASIN DE
ETERNOD & CRESSY,
Au coin des rues Bourbon et Ursulines,
LUNDI 30 AVRIL.

Marchandises sèches
A TRÈS BON MARCHÉ.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs clients de la ville et de la campagne et au public en général, pour l'ouverture de leur nouveau magasin, ils se sont préparés d'avance à pouvoir leur offrir un assortiment varié de MARCHANDISES SÈCHES et à DES PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.

Voir les prix suivants:
Indienne (Sprague) fond blanc, à 15 cts.
3 caisses indiennes 1 yarde de large, à 20 cts, jolis dessins et surtout bon teint.
4 caisses coton blanc 7/8, à 20 cts et valant 35 cts.
2 balles do écru 4/4, à 25 cts.
2 do do crossé à 25 cts et valant 35 cts.
1 caisse toile grise tout fil, 6/4, à 36 cts.
1 do coutil gris do à 45 cts.
50 pièces toile blanche à 14, 15, 16, et 18 piastres la pièce.
300 corsets français coutil satin, à 4 agrafes et parfaitement baleinés, à $3 50, valant $4.
1 lot de parasols et ombrelles fantaisie, de $2 50 à $4 50.
Robes de Laine à $20, valant $40 00.

—Egalement—
Un assortiment complet de Pointes, demi-Pointes et Marquis, dans les mêmes conditions.

—En outre—
Une spécialité dans les articles blancs, tels que: Percales, brillantés, nansouk, mull mull, mousseline suisse véritable, pour robes et pour jupons.
Une variété de jupons couleur à $5 00.
300 yardes linge anglais à serviettes à 20 cts.
Serviettes fil, barres rouges à $4 00 la douzaine.
Nappes damassées, à $4 à $5 et $6, valant $6, $8 à $12.
Jupons Elliptic Duplex à $2, $2 50 à $3.

Et une foule d'autres marchandises dans les mêmes proportions. Nous engageons donc nos clients à venir examiner nos marchandises et s'assurer de la grande réduction de nos prix avant de faire leurs achats ailleurs.

AVIS.

LES porteurs de billets tirés ou endossés par messieurs LOBIT & CHARPANTIER & LOBIT, CHARPANTIER & CO, sont priés de se présenter avec leurs billets chez M. J. PAVY, Syndic, Rue Royale, No 8.

AVIS.

Par acte devant Abel Dreyfous, notaire, M. HENRY ERNST est chargé, à dater du 15 mai 1866, de la procuration générale du soussigné.

E. FORESTIER.

MULETS. MULETS.

A VENDRE à bas prix, 47 jeunes mulets qui viennent d'être débarqués.

S'adresser à MONTGOMERY & DOFF, Rue Gravier Nos 2, 3 et 21A.

M. JULES HIMBERT,
A L'ENCOIGNURE DES RUES
CANAL ET BOURGOGNE,

ANNONCE qu'il fera l'OUVERTURE DE SON NOUVEL ETABLISSEMENT DE CONFISERIE samedi, 20 mai, où il se négligera pour l'élégance, le service et le confort; l'établissement pour y prendre des GLACES et des RAFRAICHISSEMENTS les plus estimés. Il y aura toujours un assortiment complet de pâtisseries, gâteaux impérial, St-Honoré &c entremets sucrés, grosses pièces de dessert gout.

RESTAURANT, LUNCH, CAFÉ, CHOCOLAT et GLACES.

Reçu par les derniers steamers d'Europe une grande variété de pâtés d'épices par excellence tels que pains d'épices de santé, de Reims, Paris, pains d'épices au citron, des barres à l'aveline, des pains d'épices à la vanille, de Pavé de Dijon, Lebkuchen de Bâle, grande variété de bonbons français, de Marquis, Boissier, L'Ecorcheville, Gueria, Boutron, &c.

Glaces, Sorbets, Crèmes, Pistaches, Napolitaines, Biscuits glacés et Bombes.

J. HIMBERT, Enc. Canal et Bourgogne.

AVIS.

PAR acte devant F. Grima, notaire, M. ANTOINE BIDAULT est chargé, à dater du 1er mai 1866, de la procuration générale des soussignés.

Ed. DUFASSEUR & Co.

A LOUER.

Un local très vaste et parfaitement disposé pour une institution et pouvant également servir à une réunion de grande maison de six chambres habitables et ayant une cour avec des dépendances, convenable pour une grande famille ou pension bourgeoise.

S'adresser dans l'institution, rue St-Claude, entre Ursulines et Bayou No 280.

A VENDRE,

UNE BELLE RÉSIDENCE AVEC JARDIN, bornée par les rues des Bons-Enfants, Espagne, Morales et Washington Avenue, faisant face à la rue des Bons-Enfants et ayant toute la profondeur de l'îlet.

—Aussi—

VINGT-HUIT morceaux de terre ayant chacun 30 pieds de face aux chemins de Gentilly, sur une profondeur d'environ de 1,770 à 3,630 pieds, dans l'îlet du chemin de l'habitation A. Michoud.

A. JACQUET, No 51, Vieille Levée.

Propriété et terrain à vendre,
POUR CAUSE DE DÉPART.

Une propriété à l'encoignure Dumaine et Tonti, avec jardin, vigne et arbres fruitiers, petite maison, &c.—Aussi, un terrain dans le même îlet, mesurant environ 35 pieds de face à la rue Dumaine et 85 pieds de profondeur. Le tout sera vendu très au comptant.

S'adresser rue Dumaine No 422.

MAISON A VENDRE A MANDEVILLE,
Rue Lafitte, à 3 îlets du wharf.

Une jolie propriété à étages, consistant en 4 chambres et 4 cabinets, cuisine, jardin, citerne, &c., mesurant 51 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, cédé à un prix très raisonnable pour du comptant. S'adresser chez G. E. GUERIN, 120, rue du Canal.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE RÉSIDENCE à la Baie St Louis, à une distance convenable des wharves. Les bâtisses sont presque neuves, en parfait état et une grande famille peut y loger.

Pour les conditions, s'adresser à ABAT & GÉNÈRES, rue Royale No 97.

LEON QUEYROUZE,
MARCHAND DE GROCERIES
EN GROS
Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.
17..........Rue St-Louis..........17
Nouvelle-Orléans.

Board des Assureurs de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1866.

LES compagnies d'assurance suivantes, qui composent le board des assureurs de cette ville, rembourseront, sur toutes les assurances faites à partir du 1er courant, VINGT POUR CENT des primes exigées, au lieu de la scrip, lorsque les assurés le préféreront.

Compagnie d'assurance mutuelle des Marchands, de la Nlle-Orléans, du Crescent, du Sun, du Home, de la Louisiane, des Citoyens, de l'Etat de la Louisiane, du Star, du Hope, de l'Union, Germania.

GEO. H. DUNBAR,
LIQUORISTE,
FABRICANT DE LIQUEURS,
8 ....RUE ST-LOUIS.........8
Nlle-Orléans.
ANISETTE.....CURAÇAO.....MARASQUIN.
—Et—
Liqueurs françaises de toute sorte.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.

BUREAU No 83, rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, 12 mai 1866.

A partir de ce jour, cette compagnie fera une remise de vingt pour cent sur le montant des primes.

Par ordre des Directeurs, JOHN J. HEATH, Secrétaire.

POUR LIVERPOOL.

La barque anglaise CONSTANCE, de première classe, capitaine Currie, partira pour Liverpool, le 25 courant.—S'adresser, pour passage seulement, chez

I. & J. TARDOS, No 43, rue Vieille-Levée.

La "Constance" peut accommoder des familles ou des personnes seules, ayant des cabines installées pour cela. Bonne table et prix modérés.

POUR VERA CRUZ.—La belle goëlette, brick CONSTANCE, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bref délai, partira pour un port qu'il est ci-dessus. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à J. M. GRIOL, Rue de la Vieille Levée No 127.

LIQUIDATION.

Magasin à louer et installations à vendre, au No 128 rue du Canal, à côté de la Banque de l'Union.

M. GUERIN, dont l'établissement jouit d'une si grande réputation, prévient ses nombreux clients qui, depuis 14 ans, l'ont honoré de leur confiance, qu'il vendra, à partir de samedi, 28 courant, dans épuisé au prix coûtant, tout son bel assortiment de bijouterie, de montres, diamants, pendules, objets de fantaisie, &c.

Les personnes qui lui ont laissé des objets pour être réparés sont priées de venir les retirer avant la fin de mai.

PHOTOGRAPHIES.—Rue du Camp, 81
Réduction de Prix.

LE soussigné annonce à son nombreux clientèle et au Public que la lumière, à cette époque de l'année, la met à même de faire d'excellents portraits. Il s'est assuré les services de deux des meilleurs artistes de la ville, et n'a rien à craindre de la concurrence pour toute espèce de portraits, particulièrement les groupes de familles et les photographies d'enfants. Il est prêt à exécuter les ordres pour toutes sortes de tableaux, copies ou autres, de la manière la plus parfaite. Ayant les appareils et les assistants les plus distingués du pays il appelle l'attention des connaisseurs sur ses portraits coloriés. Le public est invité à venir les examiner avant de donner ailleurs.

S. ANDERSON, Rue du Camp, Nlle-Orléans.